

13 juil 2012 -19:08

Appartient à Conseil des ministres du 13 juillet 2012

Fonction publique : circulaire relative au monitoring du personnel et des crédits de personnel

Sur proposition du ministre du Budget Olivier Chastel et du secrétaire d'Etat à la Fonction publique et à la Modernisation des services publics Hendrik Bogaert, le Conseil des ministres a décidé d'adapter le monitoring des membres du personnel des services publics.

Les services publics rapporteront désormais chaque mois le nombre de membres du personnel au SPF Personnel et Organisation, répartis par statut et niveau ainsi qu'en fonction du genre. La charge budgétaire des membres du personnel sera également transmise mensuellement. L'objectif de ce monitoring est de pouvoir suivre le plus précisément possible l'effectif du personnel et son implication budgétaire. Le Conseil des ministres a à ce propos approuvé un projet de circulaire qui remplace la circulaire n°602 du 14 avril 2010.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de M. Olivier Chastel, ministre du Budget
et de la Simplification administrative
Queteletplein 7
1210 Bruxelles
Belgique
+32 2 211 38 11
<http://www.chastel.belgium.be>

Service de presse de M. Hendrik Bogaert, secrétaire d'Etat à
la Fonction publique et à la Modernisation des Services
publics
Rue Royale 180
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 209 33
<http://bogaert.belgium.be>